



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 61076

Texte de la question

Mme Josette Pons souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation très difficile que rencontre la profession des ambulanciers privés. Alors que les charges ne cessent de s'alourdir (hausse du prix des carburants, coût des trente-cinq heures), les tarifs des transports en véhicule sanitaire léger ne sont pas revalorisés depuis 1998. Cela met en réel danger nombre d'entreprises privées de transport sanitaire. En conséquence, elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer la pérennité d'une activité essentielle à notre système de santé.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, pleinement conscient du rôle important des ambulanciers dans la prise en charge des patients, réfléchit aux adaptations nécessaires à la formation de cette profession, liées notamment aux progrès technologiques et à l'évolution du système de santé. Un groupe de travail vient d'être lancé par le ministre chargé de la santé pour étudier d'éventuelles modifications du certificat de capacité d'ambulancier. Ce groupe est constitué de l'ensemble des partenaires compétents sur le sujet : organismes de formation, SAMU de France et représentants des entreprises d'ambulanciers. Il devrait donner ses conclusions dans le courant du premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61076

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2924

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4851